

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINTE-PIERRE

SLO

N°32-2022

Date de convocation :
23/05/2022

Date d'affichage :
17/06/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Objet : Salle des Fêtes :
règlement modification de
l'article 9

L'an deux mille vingt-deux, le trente mai à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents : M. le Maire, SINOQUET Régis,
M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

M. LEGRIS Cyril, M. VAN LAECKEN Patrick, Mme SINOQUET Valérie,
Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre, et Mme MEULIN Maryline

Étaient absents et représentés par pouvoir : Mme LEGROS Alexandra (donne pouvoir à M. SINOQUET) ; M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET) ; M. BOULET Bernard (donne pouvoir à M. CLÉRÉ) et Mme KIENZEL Delphine (donne pouvoir à Mme MEULIN)

M. VAN LAECKEN Patrick est désigné secrétaire de séance.

SALLE DES FÊTES : RÈGLEMENT MODIFICATION DE L'ARTICLE 9

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter une précision à l'article 9 « Rangement et nettoyage des locaux » afin de lire :

« La salle devra être entièrement balayée tout comme la cuisine et le bloc sanitaire ; les poubelles vidées conformément aux consignes données pour le tri sélectif. Les éventuelles salissures importantes devront être nettoyées et lavées par le locataire. »

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification.

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**

Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

**Pour extrait conforme,
Le Maire, Régis SINOQUET**

